



**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAI
SEANCE DU 09 JUILLET 2025**

Délégués en exercice : 22	Délégués présents : 17
Délégués Excusés : 4	dont Pouvoirs : 3
Délégués absents : 1	Votants : 20

Date convocation : 03 JUILLET 2025

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre REMY

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de juillet, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC- DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 03 juillet 2025.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+pouvoir de Paul CARRERE) – Anaïs FROUSTEY -Yannick VILLATOTO - Nathalie MOMEN – Isabelle CANTEGREIL - Rose-Marie ABRAHAM - Christelle GUILHEMSAN – Claude LABORDE – Daniel BIREMONT – Roxanne OLIVIER - Hélène COUSSEAU (+ pouvoir de Martine GASTON) - Michel DOURTHE - Didier PLANCKE (+ pouvoir de Jean-Luc DUBROCA) – Frédéric PRADERE – Nicole DUCOUT – Marc GAILLARD - Jean-Pierre REMY.

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Luc DUBROCA a donné pouvoir à Didier PLANCKE

Martine GASON a donné pouvoir à Hélène COUSSEAU

Paul CARRERE a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Absent excusé : Monique DUVIGNAU

Absent : Luc SCOGNAMIGLIO

N° 95/2025

OBJET : Approbation de l'ordre du jour séance du 9 juillet 2025

Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour ci-dessous aux délégués du conseil de la Communauté de Communes du Pays Morcenais et propose de retirer le point 2.5 « Dévolution du marché de travaux de photovoltaïsation de la toiture du siège social de la Communauté de communes ».



I – ADMINISTRATION GENERALE

1. Présentation du rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes du Pays Morcenais.

II – FINANCES

1. Conventions de prestations de service pour l'intervention ponctuelle d'agents techniques des communes de Lesperon, Onesse-Laharie et Ygos Saint Saturnin pour assurer la maintenance des bâtiments des antennes médiathèques respectives.
2. Cotisation CAUE 2025
3. Prise en charge frais de restauration et de transport collectif pour la réalisation d'un cycle de formation BAFA débutant en 2025
4. Convention d'autorisation de passage et de réalisation de travaux sur le terrain de la Source de Sindères.

III – TRANSITION ECOLOGIQUE

1. Attribution d'un Fonds de Concours à la commune d'Onesse-Laharie pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture du gymnase.
2. Demande de financements du PCAET du Pays Morcenais.

IV – MEDIATHEQUE

1. Contrat de cession du droit de représentation de la rencontre avec : l'association « Enchantier Théâtre ».

V – QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

- DIA 11/2025 sur les communes de Morcenx-la-Nouvelle, Lesperon et Ygos-Saint-Saturnin.
- DIA 12/2025 sur les communes de Morcenx-la-Nouvelle et Arengosse
- Remerciements des associations (Amicale Laïque de Morcenx-la-Nouvelle, la Paloume, l'Association Départementale de Protection Civile 40) pour l'attribution de la subvention communautaire 2025.

Le conseil communautaire APPROUVE à l'unanimité l'ordre du jour tel que présenté ci-dessus.

Le secrétaire de séance


Jean-Pierre REMY

Morcenx-la-Nouvelle, le 9 juillet 2025

Le Président

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>